

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 MARS 2016**

Délibération
n° 2016.03. 33.B

**Mission d'assistance
pour la production de
l'inventaire et son
ajustement à l'état de
l'actif : constitution
d'un groupement de
commandes**

LE TROIS MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 février 2016**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 MARS 2016

**DELIBERATION
N° 2016.03. 33.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MISSION D'ASSISTANCE POUR LA PRODUCTION DE L'INVENTAIRE ET SON
AJUSTEMENT A L'ETAT DE L'ACTIF : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES**

Afin de répondre aux obligations budgétaires et comptables qui leur incombent, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême et le SMAPE souhaitent s'adjoindre les services d'un cabinet spécialisé qui sera chargé de :

- réaliser un diagnostic qui permettra, sur la base des éléments détenus par les services, de faire état des travaux à réaliser pour répondre aux obligations en matière de gestion du patrimoine,
- établir l'inventaire complet de l'ensemble des immobilisations (corporelles, incorporelles et financières) et l'intégrer dans l'application informatique « Civil Net Finances »,
- proposer les mesures et les écritures comptables nécessaires à l'ajustement de l'inventaire avec l'état de l'actif du comptable public à la date du 31 décembre 2016, dans le cadre d'une délibération validée par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques,
- organiser la transmission des informations patrimoniales au comptable public,
- élaborer un guide des procédures pour la gestion de l'inventaire.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et du projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui vise à la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême avec les communautés de communes de Braconne et Charente, de Charente-Boëme-Charraud et de la Vallée de l'Echelle.

A cette fin, les établissements publics mentionnés ci-dessus se sont rapprochés pour constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du code des marchés publics afin de conclure un marché d'assistance à la production de l'inventaire et son ajustement à l'état de l'actif.

Une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation du marché. Elle désigne GrandAngoulême comme coordonnateur.

A ce titre, celui-ci est chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de choix des titulaires.

Par ailleurs, conformément à l'article 8-VII 1° du code des marchés publics, le coordonnateur est chargé de signer et de notifier le marché, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

Au regard des estimations retenues, la satisfaction des besoins nécessite la passation d'un marché de services par voie de procédure adaptée conformément aux articles 26-II 2° et 28 du code des marchés publics, ne nécessitant pas la réunion d'une commission d'appel d'offres.

Au cas particulier, un comité de pilotage rendra un avis motivé au représentant du coordonnateur sur le choix de l'attributaire. Il sera composé de représentants de chaque membre du groupement de commandes.

Je vous propose :

D'APPROUVER la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes pour l'assistance à la production de l'inventaire et son ajustement à l'état de l'actif entre la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, la communauté de communes de Braconnne et Charente, la communauté de communes de Charente-Boëme-Charraud, la communauté de communes de la Vallée de l'Echelle et le SMAPE.

D'APPROUVER la convention constitutive de ce groupement de commandes.

D'ACCEPTER que le rôle de coordonnateur du groupement soit à la charge de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 mars 2016	<u>Affiché le :</u> 08 mars 2016